

COURS DE BREAK DANCE

- Le Lundi avec Bboy Tony

Niveaux : débutant et intermédiaire.
Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

Gymnase Suzanne Berlioux : 4 Place de la Rotonde
75001 Paris (Niveau -3, Westfield Forum des Halles)
Métro : Les Halles
De 21h à 22h30

- Le Mercredi avec Bboy Kingflylin

Niveaux : débutant et intermédiaire.
Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

Micadanses : 16 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris
Métro : Saint-Paul ou Pont Marie
De 18h à 20h

- Le Vendredi avec Bboys Kyl, Jeef et Greg

Niveaux : débutant et intermédiaire (3 groupes).
Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

Carreau du Temple : 2 rue Perrée 75003 Paris
Métro : Temple ou République
De 19h à 20h30

- Le Dimanche avec Bboys Carlito, Fk et Circle

Niveaux : débutant et intermédiaire (3 groupes).
Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

Gymnase St-Merri : 16 rue du Renard 75004 Paris
Métro : Hôtel de Ville
De 14h à 16h

COURS DE HIP HOP NEWSTYLE

- Le Lundi avec Kakashi

Niveaux : débutant et intermédiaire.
Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

Blancs Manteaux : 48 rue vieille du temple 75004 Paris
Métro : Saint-Paul ou Hôtel de Ville
De 20h30 à 22h

- Le Jeudi avec Mia

Niveau : débutant et intermédiaire.
Cours ados & adultes à partir de 13 ans.

COURS HIP HOP BREAK ENFANTS

- Le Lundi avec Bboys Kingflylin et Bigdaddy

Cours break dance perfectionnement.
Cours enfants de moins de 16 ans.

Blancs Manteaux 48 rue vieille du temple Paris 4eme
Métro : Saint-Paul ou Hôtel de Ville
De 17h à 18h30

- Le Mercredi avec Kakashi

Éveil & initiation aux danses hip hop.
Cours enfants de 5 à 7 ans.

Silvia Monfort : 2bis rue Elzévir 75003 Paris
Métro : Saint-Paul ou Chemin vert
De 14h à 15h

- Le Mercredi avec Bboys Kingflylin et Bigdaddy

Niveaux : débutant et intermédiaire.
Cours break dance enfants de 8 à 12 ans.

Silvia Monfort : 2bis rue Elzévir 75003 Paris
Métro : Saint-Paul ou Chemin vert
De 15h à 16h – Débutant
De 16h à 17h – Intermédiaire

- Le Samedi avec Bboy Bigdaddy

Niveaux : débutant et intermédiaire.
Cours break dance enfants de 8 à 12 ans.

Gym Bréguet : 27 rue Bréguet 75011 Paris
Métro : Richard Lenoir ou Saint-Ambroise
De 13h à 14h – Débutant
De 14h à 15h – Intermédiaire

INFORMATIONS

L'inscription est possible à tout moment selon les places disponibles.

Adhésion obligatoire à l'association, unique pour un seul ou plusieurs cours (5 euros / an)

Les inscriptions sont réalisables directement en salles de cours, les jours et horaires des cours, ou bien en téléchargeant la fiche d'inscription disponible sur le site internet et en la renvoyant par courrier avec votre règlement. Soit en ligne sur le site internet.

Possibilités de paiements : CB, espèces ou chèques à l'ordre de « break dance crew ».
Coupons ANCV et Tickets Loisirs acceptés.

Forfait à l'année : de Septembre à fin Juin valable pour 1 cours définitif, salles d'entraînements inclus.

Forfait carte : valable 1 an à partir de la date d'achat, utilisable dans tous les cours, salles d'entraînements inclus.

Si vous participez à 2 cours dans la semaine, un 3ème cours vous sera offert dans cette même semaine.

Les cours sont fermés en périodes de vacances scolaires Zone C et jours fériés.

Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.

TARIFS FORFAITS TOUS AGES

Nb de cours	Tarifs	Prix indicatif par cours	Facilité de paiement
A l'unité	16 €	16 €	
4 cours	60 €	15 €	
7 cours	100 €	14 €	2 X 50 €
12 cours	156 €	13 €	3 X 52 €
20 cours	240 €	12 €	4 X 60 €
30 cours	330 €	11 €	5 X 66 €
50 cours	500 €	10 €	5 X 100 €

TARIFS ANNUELS ADULTES & ADOS A PARTIR DE 13 ANS

A l'année 1 cours au choix définitif : 360€	5 X 72 €
---	----------

TARIF ANNUEL ENFANTS 5-7 ANS & 8-12 ANS

A l'année 1 cours au choix définitif : 320€	5 X 64 €
---	----------



ASSOCIATION BREAK DANCE CREW

SIRET : 501 895 098 00017 | Numéro APE : 9499Z

Siege social : 14bis rue des rosiers 75004 Paris

Tel : 01 48 04 31 92 | Mobile : 06 67 43 01 70

Facebook / Instagram : @breakdancecrew.paris
bureau@breakdance.fr | <http://www.breakdance.fr>

Bullefin d'Adhésion 2025/2026 - Cours de danse Hip Hop

RENSEIGNEMENT DE L'ELEVE

Je soussigné(e) déclare souscrire un contrat d'adhésion nominatif et incessible avec l'Association Break Dance Crew, m'autorisant à bénéficier des prestations de l'association, dans le cadre du forfait choisi.

Date d'inscription : _____ Nom & Prénom : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone mobile : _____ Email : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

Type
d'inscription

Profil : Enfant 5-7ans Enfant 8-12ans Ado/Adulte.

Forfait cours : 1 / 4 / 7 / 12 / 20 / 30 / 50

A l'année : Cours choisi : _____

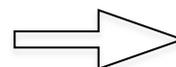
J'atteste que ma condition physique et mon état de santé me permettent de participer aux activités organisées par l'association et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dans le mois qui suit mon inscription. Toute inaptitude à cette pratique signalée après ce délai sera déclarée non avenue. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de l'abonnement et y adhérer sans restriction ni réserve.

TABLEAU DES PAIEMENTS

Date	Forfait	Mode	Montant	Banque	N° Cheque
.../.../...					
.../.../...					
.../.../...					
.../.../...					
.../.../...					

INFORMATIONS

- Adhésion obligatoire à l'association, unique pour un seul ou plusieurs cours (Membre Adhérent : 5 euros / an)
- L'inscription est possible à tout moment de l'année selon les places disponibles.
- Les inscriptions sont réalisables, dans les salles de cours, les jours et horaires des cours, ou bien directement en ligne sur le site internet.
- Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.
- **Forfait à l'année** : de Septembre à fin Juin valable pour un cours définit, salles d'entraînements inclus
- **Forfait carte** : valable 1 an à partir de la date d'achat, Utilisable dans les cours de votre choix. Salles d'entraînements inclus. Vous participez à 2 cours dans la semaine le 3eme cours est offert dans la même semaine.
- Les règlements par chèques sont à l'ordre de « **break dance crew** »
- Les règlements par chèque ANCV sont acceptés.
- Tout cours commencé sera dû.



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet, d'une part, d'informer tout adhérent sur les conditions et modalités dans lesquelles l'Association Break Dance Crew, ci-après dénommée « l'Association », procède à la souscription d'abonnements pour ses cours de danse, et, d'autre part, de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de ces abonnements. Le fait de souscrire un abonnement implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales, que l'adhérent reconnaît avoir lues et acceptées préalablement à son inscription.

Article 2 – Adhésion à l'association

- L'adhésion à l'Association est obligatoire et valable pour l'année scolaire, au tarif de 5 € par adhérent.
- Les mineurs sont acceptés sous condition d'autorisation parentale obligatoire.

Article 3 – Caractère nominatif et non cessible

La souscription d'un abonnement est nominative et incessible.

Article 4 – Utilisation des prestations

- La non-utilisation temporaire ou définitive des prestations de l'abonnement, pour quelque raison que ce soit, ne donne droit à aucun remboursement ni suspension, à l'exception de ce qui est prévu dans le droit de rétractation (Article 5).
- Tout cours commencé est dû.

Article 5 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, l'adhérent dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de confirmation de son inscription par courrier, en ligne ou en présentiel pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Pour exercer ce droit, l'adhérent doit notifier sa décision par écrit (courrier ou e-mail) à l'Association Break Dance Crew.

En cas de rétractation, l'Association remboursera tous les paiements reçus, y compris les frais d'adhésion, au plus tard dans un délai de 14 jours suivant la notification de rétractation, en utilisant le même moyen de paiement que celui employé lors de la transaction initiale, sauf accord exprès pour un autre moyen.

Exception au droit de rétractation :

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, si l'adhérent demande expressément à commencer les cours avant la fin du délai de rétractation, il renonce à son droit de rétractation pour les séances déjà effectuées.

Article 6 – Absence de remboursement ou report hors droit de rétractation

En dehors du droit de rétractation prévu à l'Article 5, aucun remboursement ni report ne pourra être effectué, quelle qu'en soit la raison.

Article 7 – Modifications et organisation des cours

- L'Association se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires pour le bon déroulement des cours (horaires, professeurs, lieux).
- Les cours ne sont pas assurés les jours fériés ni pendant les vacances scolaires (zone C).
- En cas de force majeure (guerre, incendie, grèves, intempéries, décision administrative, etc.), aucun remboursement ne pourra être exigé, mais l'Association s'efforcera de proposer des reports ou solutions alternatives.

Article 8 – Paiement et suspension d'accès

En cas de non-paiement des sommes dues, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès aux cours jusqu'à régularisation.

Article 9 – Responsabilité

- L'Association ne saurait être tenue responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels laissés dans les vestiaires.
- L'adhérent pratique l'activité sous sa propre responsabilité, en respectant les consignes de santé et de sécurité.

Article 10 – Discipline et exclusion

L'adhérent s'engage à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de bonne conduite dans les locaux. En cas de non-respect répété, l'Association pourra prononcer l'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.

Article 11 – Assurance

L'Association est assurée auprès de AXA France IARD (n° de police 3671464304) pour sa responsabilité civile liée à ses activités. Les adhérents peuvent, s'ils le désirent, souscrire à leur charge une assurance individuelle complémentaire.

Article 12 – Données personnelles

Les données collectées sont destinées à la gestion des abonnements et aux communications de l'Association. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant l'Association Break Dance Crew, 14bis rue des rosiers, 75004 Paris.

Article 13 – Droit à l'image

L'adhérent autorise l'Association à utiliser, dans le respect du droit à l'image, toute photo ou vidéo prise lors des activités.

Article 14 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, l'Association Break Dance Crew a désigné le médiateur de la consommation suivant :

- CMAP – Service Médiation de la consommation
- 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris
- Téléphone : 01 44 95 11 40
- Mail : consommation@cmmap.fr
- Site internet : <https://mediateur-conso.cmap.fr>

En cas de litige, après réclamation écrite auprès de nos services restée sans réponse ou sans solution amiable dans un délai raisonnable, l'adhérent pourra saisir ce médiateur gratuitement.

« Lu et approuvé »
Date et signature.

--



COLLECTIF
**BREAK
DANCE
CREW**

Cours & Stages de Danse hip-hop

Autorisation Parentale pour les mineurs

(rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) _____

Autorise ma fille / mon fils _____

À participer aux cours ou stages de danses hip hop organisés par
l'association BREAK DANCE CREW.

Et déclare accepter les conditions générales des cours de danses hip hop.

Signature des parents ou tuteurs

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

NOR : SPOV2109790A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2, L. 231-2-1 et D. 231-1-4-1,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Il est inséré, après l'article A. 231-2 du code du sport, un article A. 231-3 ainsi rédigé :

« Art. A. 231-3. – Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu à l'article D. 231-1-4-1 figure en annexe II-23. »

Art. 2. – Il est inséré, après l'annexe II-22 du code du sport (partie réglementaire : Arrêtés) une annexe II-23 ainsi rédigée :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

».

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2021.

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUENEHERVE*

*Le ministre des solidarités
et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général adjoint de la santé,
M.-P. PLANEL*